



PV DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 février 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le samedi 03 février à 10H00 sous la présidence de M. Yves BOYER, assisté de Madame Cécile GREGOIRE, Maire-délégué de Préaux.

PRESENTS : M. Yves BOYER, Mme Cécile GREGOIRE, Mme Marie-José QUESTEL, Claudy GALLOIS, M. Frédéric BALAGNY, M. Claude BICHEREL, M. Thierry CARRIA, M. Michel DENISOT, Mme Isabelle LIVIS, M. Bruno PASCUAL, M. Christophe LABARRE, Mme Anaïs BARBE, Mme Maria LEGALLAND.

ABSENTS EXCUSES

Mme Muriel BONNET qui donne pouvoir à M. BOYER, Mme Brigitte REDON qui donne pouvoir à Michel DENISOT

SECRETAIRE : Michel DENISOT

Sur demande de M. le Maire et après lecture de la réglementation par lui-même, le Conseil Municipal décide par 8 voix POUR et 7 voix CONTRE de se réunir à huis-clos pour ce conseil municipal extraordinaire.

MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'ADJOINT SUITE AU RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L2122-20 ;

Vu l'arrêté n°2020-27-05-01 du 27 mai 2020, par lequel le Maire a donné délégation de fonction et de signature à un adjoint, Madame Marie-José QUESTEL, dans les domaines suivants :

- Affaires culturelles ;
- Urbanisme ;

Vu l'arrêté n°2024-31-01-01 du 31 janvier 2024 portant retrait de délégation et signature à un adjoint ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale ;
Considérant que, aux termes de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ;

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait de délégation de fonction et de signature à Madame Marie-José QUESTEL, adjoint au Maire ; de se prononcer sur la nature du scrutin, public ou secret et de décider du maintien ou non des fonctions de Madame Marie-José QUESTEL, adjoint au maire.

Après lecture d'un message de Mme QUESTEL, le Conseil municipal décide de voter à bulletin secret sur le maintien ou non des fonctions d'adjoint de Mme QUESTEL.

Résultat du vote :

POUR LE MAINTIEN DE SES FONCTIONS	CONTRE LE MAINTIEN DE SES FONCTIONS
8	7

Le Conseil municipal, décide de maintenir Mme QUESTEL dans ses fonctions d'adjoint.

La séance est levée à 10H20.



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above the name "Michel DENISOT".

Michel DENISOT